Pourquoi s'obstiner à utiliser un mécanisme inefficace pour résoudre la crise climatique ?

La plus haute juridiction colombienne, la Cour constitutionnelle, a récemment rendu l'arrêt T-248. Cet arrêt est d'une grande importance car il répond à une plainte déposée par des populations affectées par des projets REDD+. La Cour a évalué et fini par reconnaître la demande d'un groupe autochtone de l'Amazonie, qui affirmait que le projet bafouait plusieurs de ses droits. En outre, le jugement a confirmé les impacts causés par les promoteurs de ce type de projet, ainsi que la responsabilité de l'État dans la protection des droits des populations.

Cependant, l'arrêt fournit également des orientations pour la réglementation du marché du carbone. C'est pourquoi l'organisation colombienne Censat Agua Viva pose la question suivante : « Ce type de marché doit-il être réglementé ou éliminé ? » Lire l'article completen espagnol ici.